



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 janvier 2020

N° 2020-4

L'an deux mille vingt, le 7 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :

PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	53
	Dont 5 procurations
Votes pour :	53
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Refus de vote :	0
Date de la convocation :	27 décembre 2019

Présents votants (48) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, MOUINIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DE BENQUE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel

Présents non votant : TARDOS Jean, PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande

Absents (11) : CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor

Procurations (5) : VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
DESMARAIS Nadine à DELCASSO Maryse
BORDE Michel à MUR François
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

OBJET : Durée amortissement
– Frais d'études et frais
d'insertion non suivis de
travaux

Madame Hélène MALERE a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2017-144B par laquelle le conseil communautaire a arrêté les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Il est précisé que les frais d'étude et les frais d'insertion non suivis de réalisation sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Monsieur le trésorier demande que cette durée soit fixée de façon précise.

Monsieur le Président propose d'arrêter cette durée à 5 ans.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- d'arrêter la durée d'amortissement des frais d'étude et des frais d'insertion non suivis de travaux à 5 ans ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

